

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00957

Numéro SIREN : 493 712 517

Nom ou dénomination : BOB DECOR BAT

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2018 sous le numéro de dépôt 78609



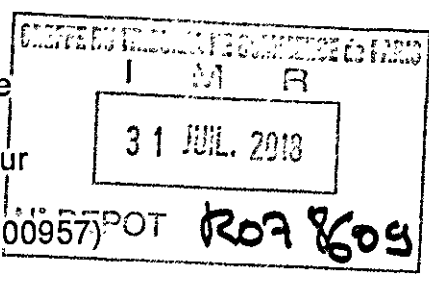
1822385901

DATE DEPOT : 2018-07-31
NUMERO DE DEPOT : 2018R078609
N° GESTION : 2007B00957
N° SIREN : 493712517
DENOMINATION : BOB DECOR BAT
ADRESSE : 210 rue Saint Maur 75010 Paris
DATE D'ACTE : 2018/06/01
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE GERANT

PF 01/06/17 CR

2007 B 00 957

BOB DECOR BAT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 210 rue Saint Maur
75010 PARIS
RCS PARIS B 493 712 517 (2007 B 00957)



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
1^{er} JUIN 2018

L'an deux mille dix huit
Le premier juin,
A neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis, au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation effectuée par la gérance.

Sont présents:

- Monsieur Berat ZENELI, propriétaire de DEUX CENT parts socialesçi 200 parts
- Monsieur Bujar ZENELI, propriétaire de DEUX CENT parts socialesçi 200 parts
- Monsieur Fatmir ZENELI, propriétaire de DEUX CENT parts socialesçi 200 parts

Total des parts présentes ou représentées : 600 parts en pleine propriété sur les 600 parts composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fatmir ZENELI, gérant associé.

Monsieur le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la totalité du capital social, l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination de la gérance

Après différents échanges de vue, il est procédé au vote.

PREMIERE RESOLUTION

- L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Fatmir ZENELI de ses fonctions de gérant à compter de ce jour, le remercie pour les services rendus à la société et décide de nommer, pour une durée indéterminée, en qualité de nouveau gérant de la Société :
- Monsieur Elez ZENELI né le 14 novembre 1950 à BOB KACANIK (KOSOVO)
De nationalité Française
Demeurant 2 rue de Milan – 94700 MAISON ALFORT

Conformément aux dispositions des statuts, le gérant assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.
Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Elez ZENELI remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Gérant et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

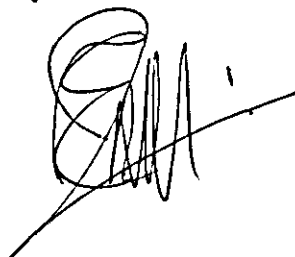
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ces délibérations à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Certifié Conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by several vertical strokes and a horizontal line extending to the right.

PG 04/07/17 CB
OG 04/07/17

2017 1313004

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE R

«FDMI S.A.S.U

Siège social sis au 55-57 Rue de Montreuil – 75011 Paris

R.C.S. PARIS N° 833 021 017

31 JUL. 2018

R07 96 22

L'an deux mille dix-huit, le Quatre Juillet à 10 heures 45, les associés de la société «BELGA» S.A.S.U au capital social de 1.000 €, durée 99 ans, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro: 833 021 017 ont fait une réunion au siège de ladite société en assemblée générale ordinaire sur convocation régulière de la présidence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Cession des Actions sociales
- 2) Démission de et remplacement de Président
- 3) Pouvoir

Etaient présents :

Madame LAKOVIC Christine
Née le 22 Octobre 1974 à Paris 75013
De nationalité FRANCAISE
Demeurant 40 Boulevard du Temple
75011 Paris

Monsieur DRAGANOVIC Djordje
Né le 05 Mai 1985 à Pozarevac (Serbie)
De nationalité Française
Demeurant 06 Place Gaston Dourdin
93200 Saint Denis

La séance est ouverte sous la présidence de Madame LAKOVIC Christine en tant que Président, lequel constate que le total des Actions sociales présentes ou représentées est de la totalité du capital Social, en conséquence, le Président déclarent l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer.

L'ordre du jour est mis aux voix.

1^{ère} résolution :

Madame LAKOVIC Christine est propriétaire de 1000 Actions sociales dans la société «FDMI » S.A.S.U de 1 € chacune. Elle cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit ses 1000 Actions qu'elle possède dans ladite société sous les numéros de 01 à 1000 au profit de Monsieur DRAGANOVIC Djordje.

Par la présente cession, celle-ci devient propriétaire de 1000 Actions cédés, avec effet à compter du 01/07/2018, tous les droits et obligations y attaché.

La présente cession est en outre consentie et accepté moyennant le prix de 1 000 €, que Madame LAKOVIC Christine reconnaît avoir reçu, somme dont celui-ci donne ici valable quittance.

2^{ème} résolution :

Après en avoir délibéré, la collectivité des associés note et accepte la démission de Madame LAKOVIC Christine et nomme Monsieur DRAGANOVIC Djordje en qualité de Président.

L. K

①.①

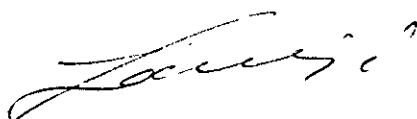
3ème résolution :

La collectivité des associés confère tous les pouvoirs au porteur d'un Original ou d'une Copie du Procès-verbal constituant la présente délibération en vue de toutes les Formalités pouvant être effectuées par une autre personne que le Président.

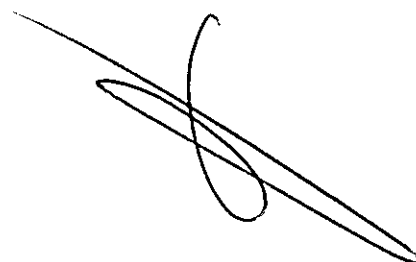
CLOTURE DE SEANCE :

L'ordre du jour étant épuisé à 11 heures 15 et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance, de tout ce qui précède il a été dressé le procès-verbal, signé de tous les associés présents ou représentés, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

Modification serra faite au Greffe de Tribunal de commerce de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lauris'.

Fait à Paris, le 04/07/2018

A large, stylized handwritten signature in black ink, possibly 'Lauris'.